



**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS**

*Le Ministre*

**COMPTE RENDU DE LA CENT-VINGT-TROISIEME REUNION  
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Vendredi 02 février 2024*

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la cent-vingt-troisième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 02 février 2024.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation de relevés de décisions du Conseil des Ministres.*

**I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

**1. De la situation du transport des étudiants**

Le Président de la République, soucieux d'offrir à la jeunesse estudiantine des solutions pragmatiques et structurelles de transport aux tarifs préférentiels dans une perspective durable grâce à l'extension des services à travers le pays, a été saisi de la situation de Trans Academia qui se retrouve actuellement menacée d'une cessation d'activités.

Rappelant l'un de ses six engagements contenus dans le projet de société sur lequel repose son nouveau mandat pour le renforcement de l'efficacité de nos services publics, il a chargé le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour écarter cette menace contre Trans-Academia et veiller à ce que son redressement serve d'exemple.

Le Ministre des Finances a été instruit d'assurer la mise à disposition des fonds prévus en faveur de Trans-Academia pour son fonctionnement et ses équipements mais aussi de soumettre un rapport d'exécution de cette instruction au Conseil des Ministres.



Le Président de la République a également demandé que soit mise en place, sous la supervision directe du Premier Ministre, une Commission composée d'Experts de son Cabinet en ce inclus l'Inspection Générale des Finances, de la Primature, des Ministères des Finances et des Transports, Voies de Communication et Désenclavement ainsi que de la Direction de Trans-Academia, pour analyser les besoins actuels et réels, déterminer les moyens d'y répondre plus efficacement en vue de parfaire son développement.

Cette Commission sera tenue de présenter l'état d'avancement de l'extension des activités sur toute l'étendue du territoire national au dernier Conseil des Ministres de chaque trimestre.

## **2. De la première journée internationale des énergies propres**

Le Président de la République a rappelé que le monde a célébré le 26 janvier 2024, pour la première fois dans l'histoire, la journée internationale dédiée aux énergies propres. Plébiscitée pour ses potentialités, notamment dans le domaine énergétique, la commémoration de cette journée a été une aubaine pour la République Démocratique du Congo qui se présente désormais comme pays-solution dans ce secteur.

Au regard de son énorme potentiel, notre Gouvernement a mené plusieurs actions dans la promotion des énergies propres. De 2020 à 2022, le pays a connu une augmentation de 22,6% de sa production nationale d'électricité, soit de 12.460 Gigawatt-heure en 2020 à 15.278 Gigawatt-heure en 2022. Sur les 2.980 Mégawatts produits en 2022, environ 97% proviennent des énergies propres.

Le portefeuille de nouveaux projets d'investissement approuvés par l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE), s'élève à ce jour, sans prendre en compte le potentiel du Projet Grand Inga, à 3.282 Mégawatts et portera la production de l'électricité de 2.980 à 6.200 Mégawatts d'ici l'an 2030. Environ 2.625 Mégawatt (80%) proviendront de l'énergie solaire photovoltaïque et 374,7 Mégawatt (11%) de l'hydroélectricité, soit équivalent à 91% des énergies produites en 2030 proviendront des énergies propres.

En tant que « *pays-solution* », la République Démocratique du Congo se trouve à un carrefour crucial pour assurer le leadership en matière de développement durable en Afrique.



Le Président de la République a saisi cette opportunité pour affirmer notre attachement aux énergies propres ainsi que notre détermination à forger un avenir où le progrès ne se mesurera pas uniquement en termes économiques ; mais aussi, en rapport à notre capacité de contribuer à la préservation de notre planète.

De ce fait, investir massivement dans les énergies renouvelables n'est pas simplement une nécessité environnementale, mais c'est aussi une occasion de stimuler notre économie de manière durable.

Dans cette perspective, le Président de la République a appelé à une collaboration renforcée entre les Nations africaines pour faire de notre continent un exemple de transition vers les énergies propres. Car, nous pouvons tous ensemble bâtir un avenir où le développement économique sera indissociable de la préservation de notre environnement.

Il a exhorté le Gouvernement à poursuivre activement les initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables et à intégrer des pratiques durables dans tous les aspects de notre vie quotidienne.

Et de conclure : *« la célébration de cette première journée dédiée aux énergies propres marque le début d'une ère nouvelle dans laquelle nos décisions devront nécessairement être mues de la volonté de réaliser un développement qui soit durable ; une ère où notre engagement pour une planète propre demeure et demeurera indéfectible ».*

### **3. Du lancement des quelques travaux d'infrastructures routières et du projet d'industrialisation de la province de la Tshopo**

Le Président de la République tient fermement au désenclavement de nos territoires et leur intégration fait partie des actions prioritaires de ce quinquennat.

De ce fait, conscient que de nombreux projets d'infrastructures routières sont en attente d'exécution, il a instruit le Gouvernement, au travers du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, de procéder au lancement de trois (03) projets routiers cités ci-après :

1. *La Bifurcation de la RN1 à destination de Kimpangu ainsi que l'axe Tshikapa-Kamako, au niveau de la frontière angolaise afin d'améliorer la circulation des biens et des personnes et de favoriser ainsi les échanges économiques entre la République Démocratique du Congo et l'Angola ;*



2. *L'axe Mbuji-Mayi – Kabinda - Banga (lot1) et Kanyabayonga-Butembo (lot RN2), dans le cadre du Projet d'appui à la Connectivité et au Transport (PACT) avec la Banque Mondiale, qui permettra de connecter l'Est à l'Ouest de notre pays ;*
3. *L'axe Kisangani-Beni RN4 ainsi que le tronçon routier de la RN3 qui mène de Kisangani jusqu'à la voie d'accès du site de la Cimenterie de Maiko (CIMAICO).*

Le projet portant sur la RN4 et sur le tronçon routier de la RN3, facilitera la création d'une nouvelle dynamique d'industrialisation de la Province de la Tshopo et des provinces voisines à travers la mise en œuvre de 3 projets importants, pour lesquels il est attendu l'implication du Ministre de l'Industrie, à savoir :

- *La construction de la Cimenterie de Maiko qui influencera sensiblement le coût du ciment dans cette partie du pays ; et,*
- *L'aménagement de la Zone Economique Spéciale de la Tshopo, qui permettra d'attirer de nombreuses industries pourvoyeuses d'emploi.*

Aussi, conscient du potentiel énergétique dont regorge la rivière Maiko et qui est évalué à plus de 700 Mégawatts, le Président de la République a rappelé qu'il est prévu la construction d'une Centrale hydroélectrique qui permettra de répondre au besoin d'électrification dans cette partie du pays et de favoriser le développement socio-économique. Comme pour le Ministre de l'Industrie, l'importance de cette Centrale notamment pour le développement de l'activité industrielle attendue requiert, un suivi optimal de la part du Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité.

Enfin, et en adéquation avec l'engagement qu'il a pris vis-à-vis de la population congolaise, le Président de la République suivra personnellement la réalisation de ces projets importants pour notre pays.

#### Intervention du Premier Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a commencé par informer le Conseil qu'il a présidé le jeudi 01 février 2024, **la cérémonie de remise des brevets aux Commissaires aux comptes** ayant participé au séminaire de formation et de renforcement des capacités, organisé conjointement, en décembre dernier, par la Primature et l'Inspection Générale des Finances.



Nommés en octobre 2023, ces Commissaires aux comptes sont appelés à jouer un rôle crucial dans la bonne gouvernance et dans la redynamisation du modèle d'évaluation de la performance aussi bien des Établissements publics que des Entreprises du Portefeuille.

Il a rappelé la lourde responsabilité qui leur incombe dans le contrôle et la certification des états financiers des Etablissements publics, afin de présenter au Gouvernement la photographie réelle desdits comptes, dans la perspective de leur contribution au Budget de l'Etat.

Le Premier Ministre a salué la détermination du Président de la République, Chef de l'Etat, et son implication personnelle pour la revalorisation de cet organe de contrôle. Ces nominations viennent combler le vide qui régnait dans la majeure partie des Etablissements Publics, notamment ceux créés à la suite de la réforme du Portefeuille de l'Etat, entreprise depuis 2008.

Sur un autre chapitre, **le Premier Ministre a fait part au Conseil des conclusions de la réunion du Comité de la Conjoncture économique** qu'il a présidée le 01 février 2024.

Cette rencontre était spécialement élargie à quelques invités dont l'Inspection Générale des Finances, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), les Sociétés de télécommunication, les Pétroliers Distributeurs, l'Association Congolaise des Banques (ACB), les Sociétés Minières, l'Association des Cambistes et les grandes surfaces.

Le Comité a relevé essentiellement : *(i) le manque d'observation de la mesure de paiement des droits dus à l'Etat en Franc Congolais, certains services de l'Etat exigent les paiements des droits en monnaies étrangères et n'ont même pas de comptes en franc congolais ; (ii) la Persistance des écarts entre les taux vendeurs et les taux acheteurs sur le marché interbancaire alimentant ainsi la spéculation sur ce marché ; (iii) le non-respect des taux indicatifs par les organismes publics.*

Le comité de Conjoncture a résolu de trouver des mécanismes des échanges réguliers entre la FEC et le Gouvernement, notamment la participation de cette structure, en cas de besoin, aux réunions du Comité de Conjoncture Economique, d'ouvrir l'oeil sur les services publics exigeant les paiements des droits en devise étrangère, et de renforcer la collaboration entre le gouvernement et les banques afin de combattre la spéculation qui gangrène notre économie.



Dans un autre volet, le Premier Ministre a informé le Conseil qu'il aura l'honneur de **représenter le Président de la République, Chef de l'Etat, à la 30<sup>ème</sup> édition du Forum Mining Indaba**, du 05 au 08 février 2023, en Afrique du Sud, dont la thématique est : « *adopter la puissance de la perturbation positive : un avenir audacieux pour l'industrie minière africaine* ».

Accompagné des Ministres sectoriels, il aura l'occasion de défendre la vision de notre pays et de porter nos attentes et les aspirations de ce secteur essentiel de notre économie. Il a rappelé que notre Gouvernement s'inscrit résolument dans l'optique de voir les ressources minières du pays être exploitées et transformées dans les conditions optimales et dans l'intérêt des communautés directement impactées.

Pour terminer son intervention, le Premier Ministre a, au nom des membres du Gouvernement tous unis derrière le Président de la République, Chef de l'Etat, premier supporter des Léopards, souhaité plein succès à notre équipe nationale qui affronte ce soir la sélection guinéenne pour une place dans le dernier carré de la Coupe d'Afrique des Nations de football.

## II. POINTS D'INFORMATION

### II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national qui restent dominés par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Président de la République, Chef de l'Etat, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise, dans le cadre de l'Etat de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population est demeuré généralement calme sur l'ensemble du Territoire national ; et a été marqué notamment par :

- *La satisfaction de la population consécutive à la bravoure des patriotes résistants « Wazalendo » qui ont repris le contrôle de la cité de Mweso, occupée depuis des mois par les terroristes M23/RDF, dans la province du Nord-Kivu ;*
- *La liesse populaire à travers le territoire national, à la suite de la qualification de l'équipe nationale de la République Démocratique du Congo pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) ;*



- *Des commentaires divers à la suite de la convocation imminente d'une session extraordinaire des Conseils communaux en date du 06 février 2024 ;*
- *Les remous au sein des élus de l'opposition au sujet de leur participation aux activités de l'Assemblée Nationale.*

Sur un autre chapitre, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a fait le point du processus de mise en œuvre du plan de désengagement accepté par la République Démocratique du Congo et la MONUSCO afin de permettre le déploiement de nos Forces de Défense et de Sécurité devant remplacer celles de la MONUSCO.

Une Commission Interministérielle est chargée d'élaborer le budget lié au Plan de désengagement de la mission Onusienne dans son aspect sécuritaire, en ceci que les charges concernant le retrait des Forces de la MONUSCO relèvent de la souveraineté de l'Etat congolais qui d'ores et déjà est appelé à reprendre sa responsabilité de protéger la population et les frontières nationales.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

## **II.2. Situation sécuritaire**

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a fait le point de la situation sécuritaire du pays qui est globalement calme excepté dans quelques zones de la partie Est où il a été rapporté des cas d'affrontements violents, des incursions des terroristes ADF/MTM, de CODECO et de ZAIRE.

La coalition terroriste M23/RDF poursuit son renforcement continu en effectifs ainsi qu'en matériels pour des incursions et attaques. Elle est butée à la détermination sans faille de nos Forces Armées engagées à rétablir la paix et la sécurité et ainsi à restaurer l'autorité de l'Etat.

Dans la partie ouest du pays, nos Forces de Défense et de sécurité poursuivent leurs opérations visant à neutraliser l'activisme des insurgés Yaka dits Mobondo.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



### **II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services**

Intervenant en qualité d'invitée, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo (BCC) a passé en revue la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services.

En dépit de la persistance des difficultés du commerce mondial, les pressions observées en 2024 en République Démocratique du Congo restent inférieures à celles enregistrées au cours de la même période de 2023. En effet, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,33% au cours de la quatrième semaine du mois contre 0,16% la semaine précédente portant le cumul annuel à 1,4% contre 2,5% à la période correspondante de 2023.

Sur le marché des changes, la monnaie nationale s'est dépréciée de 1,3% à l'indicatif après une dépréciation de 1,4%. Au parallèle, après une appréciation de 1,8% la semaine passée, le Franc Congolais s'est déprécié de 0,5%. Au 26 janvier 2024, le taux de change s'est établi à 2.727,48 CDF et 2.703,44 CDF le dollar américain, respectivement à l'indicatif et au parallèle.

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a également évoqué l'augmentation de l'encours global des Bons BCC à 235 milliards de CDF, occasionnant une ponction hebdomadaire de la liquidité à hauteur de 58 milliards de CDF ; le maintien du resserrement du taux directeur à 25%, et le coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale à 10%

Considérant les facteurs de risques internes et externes, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a recommandé notamment la poursuite du strict respect du Pacte de stabilité consacrant le financement monétaire nul du déficit public, le maintien des mesures de stabilisation et la surveillance continue des facteurs de liquidité par la Banque Centrale du Congo.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

### **II.4. Situation du choléra dans la région de la SADC**

Le Vice-Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a fait le rapport de la réunion extraordinaire des Ministres de la Santé de la SADC qui s'est tenue le 27 janvier 2024 en visioconférence sur les récentes flambées de choléra et à laquelle il a pris part.



Il a indiqué que dans la région de la SADC, 183.253 cas ont été notifiés parmi lesquels 3.243 décès observés pour la même période dans 8 pays. La République Démocratique du Congo a, quant à elle, notifié près de 30% de tous les cas de la région SADC, soit 55.152 cas et 517 décès avec une létalité de 0,93%.

Afin de limiter la transmission dans les autres pays, les Ministres de la Santé ont convenu de mutualiser les efforts pour mieux prendre en charge le choléra dans la région.

A l'issue de cette réunion, les recommandations suivantes ont été formulées :

- *Engagement du pays pour renforcer les mesures préventives afin d'éviter la propagation du choléra et autres maladies diarrhéiques à travers les autres pays voisins ;*
- *Préparation de la réunion extraordinaire des Chefs d'Etats qui s'est tenue ce vendredi 02 février 2024 en visioconférence, peu avant la tenue du Conseil des Ministres.*

Complétant le Vice-Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention sur ce point, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intégration Régionale qui a représenté le Président de la République, Chef de l'Etat à ces assises, a rassuré que les Chefs d'Etat de la SADC ont validé les travaux de la session Ministérielle.

Ils ont recommandé à chaque Etat, un renforcement de la sensibilisation de la population sur l'hygiène, une amélioration des mesures WASH, une meilleure surveillance épidémiologique et biologique, la promotion de la production locale des vaccins et médicaments de prise en charge du choléra.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

## **II.5. Nécessité de procéder à la relecture de la Loi fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé**

Le Ministre de l'Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises a fait part au Conseil de la nécessité de procéder à la relecture de la Loi n°17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé en République Démocratique du Congo.

Il a rappelé que le Gouvernement avait décidé d'ouvrir des concertations sur les mesure d'exécution de la Loi précitée. A la faveur desdites concertations, un compromis avait été dégagé entre les parties prenantes sur bien des points qui étaient au centre des controverses notamment :



- *le champ d'application de la Loi ;*
- *la légalité de l'ARSP et sa tutelle ;*
- *la base juridique du prélèvement effectué au profit de l'ARSP, son assiette ainsi que son taux qui était passé de 5% fixés en 2018 à 1,02 % dont le 0,2 est destiné à alimenter le Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat au Congo (FOGEC), et ;*
- *la gestion des dérogations prévues par l'article 6 de la Loi.*

Tous les points d'accord visés ci-dessus ont été examinés et validés en Conseil des Ministres le 05 juin 2020 et furent plus tard coulés dans les cinq mesures d'exécution dont deux Décrets (également adoptés en Conseil des Ministres) et trois Arrêtés Ministériels dont la vulgarisation a été entamée par l'ARSP en commençant par quatre secteurs d'activités qui engrangent un grand nombre des marchés de sous-traitance, à savoir : *les Mines, les Infrastructures, l'Energie et les Hydrocarbures.*

Cependant, à la suite de ce contrôle, des préoccupations ont été soulevées par les entreprises principales résultant notamment de la définition de la sous-traitance comparativement au Code minier et de son champ d'application. Ces plaintes, non sans incidence négative sur le climat des affaires dans un contexte d'engagement au plus haut niveau en faveur de l'amélioration de ce dernier, méritent d'être rencontrées par le Gouvernement de la République.

Afin de rencontrer ces préoccupations et lever les équivoques et ambiguïtés résultant de l'interprétation des dispositions de la Loi n° 17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé, le Ministre de l'Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises a proposé au Gouvernement la mise en place d'une Commission mixte paritaire « *Gouvernement - Secteur privé* » devant procéder à la fois à la relecture de la Loi susvisée et à l'élaboration de la Loi sur le contenu local ou le local content.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

## **II.6. Désignation à la Vice-Présidence du Bureau provisoire de la Conférence mondiale de l'UNESCO**

La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines a informé le Conseil de la désignation de la République Démocratique du Congo pour co-présider la Conférence mondiale sur l'éducation culturelle et artistique de l'UNESCO prévue du 13 au 15 février 2024 à Abu Dhabi aux Emirats Arabes Unis.



Il s'agit d'une occasion au cours de laquelle, les Ministres de la Culture et de l'Éducation du monde entier se réuniront en vue de l'adoption d'un Cadre pour l'éducation culturelle et artistique (Cadre d'Abu Dhabi pour l'éducation culturelle et artistique). Il est le fruit d'un processus préparatoire participatif et inclusif, qui a bénéficié de nombreuses contributions des États membres de l'UNESCO et d'un large éventail de parties prenantes qui sera soumis à la conférence mondiale pour adoption.

Une fois adopté, a – t – elle indiqué, ce cadre constituera un outil essentiel pour les Etats membres, leur permettant d'élaborer des stratégies et des politiques intégrées qui ancrent la dimension culturelle dans les systèmes éducatifs, et d'investir dans l'acquisition d'aptitudes et de compétences, notamment par le biais de la culture et des arts, en réponse aux besoins et aux opportunités du monde d'aujourd'hui.

Evoquant l'opportunité de cette conférence pour notre pays, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines a précisé qu'elle nous permettra de proposer à l'audience internationale trois axes prioritaires puisés de la Feuille de route du Gouvernement de la République et qui cadrent avec la thématique concernée, il s'agit de :

- *la promotion artistique et culturelle, de l'évaluation des questions relatives aux droits d'auteurs et droits voisins qui constituent, à l'heure actuelle, un problème majeur qui mine l'essor de l'industrie culturelle créative, artistique, cinématographique, théâtrale africaine et ce, à la suite de la dynamique occasionnée par les numériques et l'intelligence artificielle ;*
- *Les discussions sur la valorisation des lieux de mémoires et d'histoires (sites historiques, archéologiques et touristiques), le cas de la route des caravanes qui sont trans-civilisationnelles et transcontinentales ;*
- *Les échanges sur l'inscription de la Rumba comme Patrimoine mondial par les deux Congo et par les Etats de l'Amérique latine tel que le Brésil, méritent de faire l'objet d'un conservatoire de la Rumba, capable d'assurer une éducation artistique et culturelle au profit des jeunes africains pour assurer sa pérennité.*

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.



### III. APPROBATION DE RELEVES DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté un relevé de décisions prises lors de la 122<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Gouvernement tenue le vendredi 26 janvier 2024.

Avant de clôturer cette réunion, le Président de la République, Chef de l'Etat, a, souhaitant bonne chance aux Léopards, réitéré son appel à la mobilisation de tous les Congolais afin de soutenir notre équipe nationale à gagner ce match qualificatif de la demi-finale.

Commencée à 14h47', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h12'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,  
Porte-parole du Gouvernement en mission,

**Catherine KATUNGU FURAH**  
*Ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine*

